

**ARRETE n° 24-508**

Portant nomination du responsable de département pédagogique IMA

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;  
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**ARRETE**

**Article 1 :**

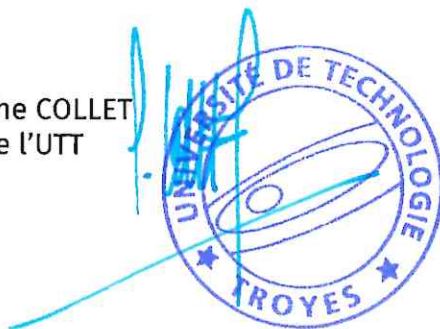
Monsieur Faicel HNAIEN - Enseignant-Chercheur, est nommé Responsable de département pédagogique Informatique et Mathématiques Appliquées (IMA) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028, selon la lettre de mission jointe.

**Article 2 :**

Cette fonction relève d'une « responsabilité d'un département pédagogique A-3-3-14 » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

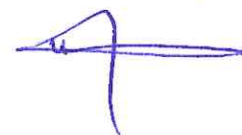
Fait à Troyes, le 27 novembre 2024

Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT



Vu par l'intéressé  
Faicel HNAIEN

Le : 12/12/2024



Original : Service des Affaires Juridiques  
Copies : Intéressé  
DRH  
Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)